

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-6-4

N° applicatif 4997

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

COOPÉRATION AVEC LE CANTON DE BÂLE-VILLE APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION D'INTENTION

Résumé : Ce rapport a pour objet de présenter à la Commission permanente un projet de déclaration d'intention liant la Collectivité européenne d'Alsace au Canton de Bâle-Ville, destiné à formaliser une coopération dans les domaines de la politique européenne, du climat, de l'énergie et du bilinguisme.

Cet accord constitue la première formalisation de coopération entre la CeA et le canton de Bâle-Ville, la région économique la plus dynamique de Suisse et l'une des plus productives et innovatrices au monde, accueillant près de 30 000 travailleurs frontaliers alsaciens.

La signature s'inscrit dans le cadre du chef de filât de la coopération transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace qui se matérialise par l'adoption du Schéma alsacien de coopération transfrontalière à l'élaboration duquel le canton de Bâle-Ville a fortement contribué.

Les thématiques retenues dans la déclaration d'intention sont des enjeux forts mis en avant dans le Schéma.

1) Présentation du canton de Bâle-Ville

Fondé en 1833, le canton de Bâle-Ville est peuplé par plus de 198 000 habitants et englobe la ville de Bâle ainsi que les deux communes rurales de Riehen et Bettingen.

Située dans le coude du Rhin, Bâle est une ville de renommée mondiale en termes de puissance économique et de pouvoir d'innovation. Bâle constitue un important centre d'attractivité économique : le canton possède la plus haute concentration mondiale d'entreprises performantes dans les domaines des sciences de la vie, **en particulier dans les secteurs de la santé et de la chimie**. Le pôle bâlois est composé de nombreuses multinationales, PME et start-ups, telles que les groupes Novartis et Roche, représentant deux des cinq plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux.

Sur le plan politique, le gouvernement (Conseil d'Etat - *Regierungsrat*) est composé de 7 membres élus pour une durée de 4 ans. Depuis 2021, le Président du Conseil d'Etat est M. Beat JANS.

Le pouvoir législatif est quant à lui confié au Grand Conseil (*Großer Rat*) composé de 100 membres élus pour une durée de 4 ans.

2) La coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et le canton de Bâle-Ville

La CeA et le Canton de Bâle-Ville entretiennent des relations bilatérales de longue date, notamment alimentées par la réalisation de projets transfrontaliers au sein de différentes instances de coopération situées sur le territoire des Trois Frontières.

La CeA et le Canton collaborent actuellement sur de nombreux dossiers au sein de différentes instances transfrontalières :

– La Région métropolitaine trinationale (RMT)

Depuis décembre 2021, la CeA assure le Porte-parolat du Pilier Politique de la RMT. La Collectivité européenne d'Alsace et le canton bâlois contribuent ensemble à la mise en œuvre de la « Stratégie 2030 » de la RMT.

– Conférence du Rhin supérieur (CRS)

Pour l'année 2022, la présidence de l'instance est assurée par le versant helvétique représenté par M. JANS, et sera transmise à Préfecture de région Grand Est en 2023.

– Eurodistrict trinationnel de Bâle (ETB)

La CeA et le canton sont représentés politiquement et techniquement au sein de l'instance. L'ETB est actuellement sous présidence française, assurée par M. Thomas ZELLER, et accueillera une présidence helvétique à partir de 2023.

– INFOBEST Palmrain

De la même manière, la CeA et le canton sont impliqués dans la gouvernance et le financement de l'INFOBEST Palmrain sous la présidence de M. Daniel ADRIAN, et contribuent ensemble à son évolution, par exemple dans le cadre du futur projet INTERREG « Maison de services du Rhin supérieur », qui consiste en une mise en réseau plus poussée des 4 INFOBESTs du Rhin supérieur.

– EuroAirport

Les deux partenaires sont membres du Conseil d'administration de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et participent tous deux au projet de création d'une nouvelle liaison ferroviaire visant à relier l'aérogare à la ligne TER Strasbourg-Bâle.

– **EUCOR – le Campus européen**

Dans le cadre du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne, la Collectivité européenne d'Alsace a déployé une aide spécifique de 450 000 € à destination du Groupement européen de coopération territoriale EUCOR – Le Campus européen qui regroupe 5 universités du Rhin supérieur, dont l'Université de Bâle ainsi que l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute Alsace.

– **Projets d'aménagement routiers et cyclables**

La CeA et le canton collaborent pour l'aménagement et l'amélioration des accès Autoroute-Agglomération des 3 Frontières (projet 5A3F) et le développement d'itinéraires cyclables trinationaux.

– **Relation entre la Suisse et l'Union européenne**

Dès 1992, la Suisse a adopté une politique d'accords bilatéraux avec l'UE dans différents secteurs à caractère économique. Au total, plus de 140 accords bilatéraux ont été ratifiés. A partir de 2014, l'UE et la Suisse ont souhaité moderniser et institutionnaliser leur partenariat en remplaçant les accords bilatéraux par un accord-cadre institutionnel (ACI).

Toutefois, le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a mis un terme aux négociations en raison de divergences substantielles concernant l'ACI.

En réponse à cette décision, les représentants des Trois Frontières ont alerté des répercussions négatives directes de l'échec des négociations sur la zone frontalière. Les retombées concernent principalement la libre circulation des personnes, la reconnaissance mutuelle des conformités et la coopération en matière de recherche (non-participation des entreprises et universités suisses au programme « Horizon Europe »).

– **Trafic de marchandises agricoles aux frontières**

En mai 2022, M. Beat JANS a informé ses partenaires, dont le Président de la CeA, de sa préoccupation relative à la mise en place d'une nouvelle directive douanière par l'Administration fédérale des douanes (AFD) à compter du 1^{er} janvier 2023.

La future législation aurait imposé d'importantes restrictions pour les agriculteurs frontaliers allemands et français exportant leur fruits et légumes sur le territoire de la Suisse frontalière.

En réponse à cette sollicitation, M. BIERRY s'est engagé aux côtés de M. JANS *via* un courrier destiné M. Ueli MAURER, Conseil d'Etat et Chef du Département fédéral des finances. Le Président s'est également entretenu avec M. Olivier BECHT, Ministre délégué au Commerce extérieur, afin de le sensibiliser à cette thématique.

Le dossier est actuellement en cours de règlement, en partie grâce à l'implication des voisins du canton de Bâle-Ville, dont la Collectivité européenne d'Alsace.

3) Le projet de déclaration d'intention de coopération entre la CeA et le canton de Bâle-Ville

Au cours de l'année 2022, le Président BIERRY et M. JANS se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'échanger sur divers sujets d'intérêts partagés, en particulier :

- La coopération transfrontalière (notamment au sujet de Schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT),

- La politique européenne (relations Suisse/UE) ;
- Les possibilités de coopération en matière énergétique.

A la suite de ces échanges, le 16 août 2022, M. JANS a informé le Président BIERRY de son souhait d'institutionnaliser leur coopération dans différents domaines d'avenir. A cet effet, une déclaration d'intention a été élaborée, autour de quatre axes thématiques d'intérêt commun :

- **Politique européenne**

Il est proposé en premier lieu d'élaborer une feuille de route commune destinée à renforcer le dialogue bilatéral entre Bruxelles et Berne. Un lobbying partagé permettrait notamment d'encourager la réassociation de la Suisse au programme de recherche européen « Horizon Europe ». Le renforcement des liens entre la Suisse et l'UE est important pour nos universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche alsaciens car ils sont membres, via EUCOR ou TriRhenaTech, de nombreux projets collaboratifs à l'échelle rhénane et européenne.

- **Coopération transfrontalière**

L'accord insiste premièrement sur le développement de la coopération dans le domaine de la santé en lien avec les acteurs du territoire. Il précise la nécessité d'agir conjointement en faveur de la lutte contre les pandémies, de la gestion des catastrophes et de la coopération des services d'urgence.

Les partenaires souhaitent également coordonner leur engagement dans les instances de coopération transfrontalière, telles que la Région métropolitaine du Rhin supérieur (RMT), l'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) et le réseau INFOBEST.

Enfin, il est proposé de renforcer le dialogue autour des projets d'infrastructures porteurs concernant les transports, la mobilité et le développement urbain.

A cette fin, la participation active du canton à l'élaboration du Schéma alsacien de coopération transfrontalière a permis de retenir une vingtaine de projets de coopération avec Bâle-Ville parmi les 128 projets figurant dans les 8 thématiques d'intervention du SACT.

- **Climat et énergie**

Les deux collectivités entendent intensifier leur coopération dans les domaines du climat et de l'énergie afin de lutter contre le changement climatique.

Bâle-Ville a par exemple une forte expertise dans l'utilisation du potentiel énergétique local pour le chauffage urbain de ses habitants.

L'accord propose par ailleurs la réalisation d'études de potentiel et de faisabilité portant sur l'utilisation transfrontalière de l'hydrogène ou la réalisation d'un inventaire sur les ressources photovoltaïques du territoire.

- **Bilinguisme**

Enfin, les deux partenaires souhaitent renforcer la promotion du bilinguisme franco-germanophone et dialectal afin de faciliter les échanges à travers les frontières.

L'accord encourage particulièrement la promotion des échanges scolaires/étudiants, entre associations culturelles et également entre fonctionnaires des deux collectivités.

En outre, il est proposé d'étudier l'intégration du bilinguisme dans la signalisation des espaces publics.

Il est à préciser que la déclaration d'intention ne comporte pas de dimension budgétaire, les projets indiqués pouvant être financés dans le cadre budgétaire actuel ou nécessiter des décisions ultérieures, certains pouvant être fléchés dans le cadre du SACT.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le contenu de la déclaration d'intention formalisant la coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et le canton de Bâle-Ville, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY